



PROJET ÉOLIEN DE

LA ROCHE AU LOUP

Avancement du projet

En avril 2021, après près de deux ans et demi d'instruction, la Préfète du département de la Vienne a délivré un arrêté de refus d'autorisation environnementale pour notre projet de parc éolien de la Roche au Loup sur la commune de Sommières-du-Clain.

Que dit ENERTRAG ?

Le projet de parc éolien de la Roche au Loup se compose de 4 aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 3,6MW, ce qui permettra l'alimentation de 15 000 personnes en électricité (chauffage compris).

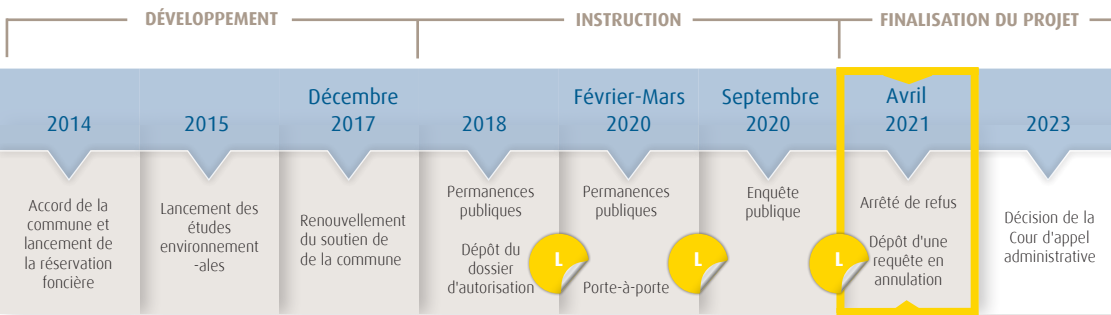
Tout au long du développement de ce projet, ENERTRAG a eu à cœur de prendre en compte l'intégralité des enjeux présents sur le territoire. En effet, l'implantation et les mesures mises en place ont été choisies en fonction des résultats des études écologiques, paysagères et acoustiques et en collaboration avec la Mairie de Sommières-du-Clain qui nous a soutenus pendant 7 ans.

En ce sens, nous contestons cette décision préfectorale et déposerons une requête en annulation de cet arrêté de refus devant la Cour d'appel administrative de Bordeaux dans les délais légaux.

Où en sont les études ?

Le mât de mesure de vent a été démonté après une campagne de mesure de 13 mois permettant ainsi de caractériser l'évolution des vitesses et directions de vent sur toutes les saisons.

La vitesse moyenne enregistrée est de 25km/h. Le 13 février 2020, jour de la tempête Inès, une vitesse de vent maximale de 82 km/h a été atteinte avec des rafales de près de 100 km/h.



L= lettre d'information



Perrine LECOQ

Chef de projets éoliens
sommieresduclain@enertrag.com



ENERTRAG

Cap Cergy
4-6 rue des Chauffours
95015 Cergy-Pontoise
TÉL : 01 30 30 60 09



SITE INTERNET

www.france.enertrag.com